



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55



# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

## SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

A la suite d'une convocation en date du 07 septembre 2021, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 13 septembre 2021 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 34

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Pierre LANG, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLAENDER, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Emmanuel SCHULER, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THIRY, Hubert BUR, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, David SUCK, Gabriel GLATH.

✓ Etaient représentés par leur suppléant : 1

Monsieur André DUPPRE représenté par Dominique SCHOULLER.

✓ Excusés : 11

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Claude KLEIN, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Sylvain NEGEBAUER, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Salvatore FIORETTO, François GATTI, Pierre THIL.

✓ Excusés ayant donné procuration : 6

Messieurs, Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT a donné procuration à Emmanuel THIRY, Serge STEBLER a donné procuration à David SUCK.

✓ Absents : 3

Messieurs, Guy BORN, Didier ZIMNY, Roland GLODEN.

-----

## 04. FINANCES

**OBJET : AVIS N° 2021-0011 DE LA CRC SUR LE SUIVI DES MESURES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE DU SYDEME.**

Le Comité Syndical,

ENTENDU le rapport de Monsieur ROTH, Président ;

VU les dispositions des articles L. 1612-14 et L. 1612-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU l'avis n° 2020-0025 du 23 octobre 2020 de la Chambre régionale des comptes du Grand Est, saisie par le Préfet de la Moselle le 22 septembre 2020, dans lequel elle constate un déficit excessif du compte administratif de l'exercice 2020 du Sydeme, propose des mesures de redressement destinées à rétablir l'équilibre budgétaire du Sydeme et demande au préfet de lui transmettre le prochain budget primitif du syndicat ;

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération du comité syndical n° 2021/15 du 29 mars 2021, transmis le 27 mai 2021 à la Chambre régionale des comptes du Grand Est par le Préfet de la Moselle ;

VU l'avis n° 2021-0011 rendu le 22 juin 2021 par la Chambre régionale des comptes du Grand Est, notamment :

- la conformité au plan de redressement proposé le 23 octobre 2020 au résultat de l'exercice 2020, après prise en compte des rectifications qu'elle apporte ;
- le défaut d'équilibre réel du budget voté pour l'exercice 2021 ;
- l'insuffisance des mesures de redressement prévues par le Sydeme pour inscrire le budget dans la trajectoire de redressement qu'elle a proposée le 23 octobre 2020 ;
- sa proposition d'augmentation de la contribution forfaitaire de 4,70€ par habitant pour les exercices 2021 à 2025 en complément de l'augmentation des tarifs prévue dans le budget primitif 2021 ;

CONSIDERANT la proposition faite au Préfet de la Moselle par la Chambre régionale des comptes du Grand Est de régler le budget primitif 2021 du Sydeme en fonction des modifications annexées à son avis n° 2021-0011 ;

CONSIDERANT que, par arrêté 2021-DGCL/2-N° 105 du 2 août 2021, le préfet de la Moselle a décidé de suivre l'avis de la CRC. Toutefois, conscient des difficultés de trésorerie du Sydeme et de la nécessité de solder au plus vite la dette fournisseurs afin d'en diminuer le coût induit, il a également ouvert les crédits aux articles 1641 en dépenses et en recettes, ainsi qu'à l'article 66111 relatifs aux prêts de 8 000 000€ et 5 500 000€ accordés respectivement par ARKEA et la Caisse d'Epargne pour solder la dette fournisseurs (10 000 000€) et consolider la ligne de trésorerie (3 500 000€) ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

41 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

#### Décident

- D'acter le fait que l'avis n° 2021-0011 de la Chambre régionale des comptes Grand Est du 22 juin 2021 relatif au suivi des mesures de rétablissement de l'équilibre budgétaire du Sydeme, et annexé à la présente délibération, a été porté à sa connaissance.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 13 septembre 2021

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le... 27 SEP. 2021.....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ...27 SEP. 2021.....



Sous Préfecture de  
FORBACH-BOULAY-MOSELLE  
27 SEP. 2021  
COURRIER ARRIVÉ